

**LE RESEAU INNOVATION IMMATERIELLE POUR L'INDUSTRIE
(R3ILAB)
LANCE UN NOUVEAU PROGRAMME
POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUI SOUHAITENT INNOVER
DANS LEUR PROCESS INDUSTRIEL**

NeXT

Nouveaux Processus Industriels

Qu'est ce que le R3ILAB ?-----

Le R3ILAB est un réseau d'industriels du secteur des industries créatives et notamment des matériaux souples, décidés à soutenir les dirigeants de PME/ETI dans leur dynamique d'innovation. Il initie des programmes à vocation marchés avec un accompagnement adapté aux besoins des industriels : un modèle souple, flexible, frugal, et très opérationnel.

Le réseau est soutenu depuis sa création par le Ministère de l'Industrie (DGE).

Quel est l'objectif de ce programme ?-----

Dans le cadre du plan textile de la Nouvelle France Industrielle, **NeXT se propose d'accompagner 5 projets d'innovation concernant les modes de production en France de produits finis ou semi-finis à base de textiles, cuir et matériaux souples pour leurs applications dans la mode, la maison, le design et les usages techniques et industriels au sens large, en activités BtoB ou BtoC.**

Comme toujours au R3ilab, **une action à 2 niveaux :**

- Une expérimentation directe : développer 5 innovations productives associant des entreprises des filières concernées et des fournisseurs de technologies non ou encore peu présentes dans la filière française, et présenter aux marchés les 5 prototypes correspondants afin de les lancer sur le marché.
- Une sensibilisation large de toute l'industrie, appuyée sur l'exemple de ces 5 partenariats.

Pour quelles entreprises et quels projets ?-----

Entreprises éligibles : entreprises produisant en France des produits finis ou semi-finis tels que mentionnés plus haut.

Pour quels projets ?

- projets impliquant une entreprise du secteur et une entreprise de technologie avec laquelle l'entreprise candidate souhaite travailler
- types d'innovation concernées (liste non exhaustive) : nouveaux processus productifs (par exemple utiliser en production un nouveau type de machines pour fabriquer des nappes souples ou assembler des vêtements sans couture), intégration de nouveaux matériaux (par exemple démarrer le lancement en production de nouvelles fibres ou de nouveaux composants) , nouvelles organisations de production (par exemple autour de logiciels de collection ou d'ERP d'avenir). L'innovation peut avoir pour but de produire de développer ou fabriquer de nouveaux biens, ou de développer ou fabriquer différemment des biens existants, ou de gagner en coût, en temps, en flexibilité, en bénéfice social ou environnemental : limiter le nombre d'étapes dans la conception/production, accélérer le processus de mise sur le marché, abaisser les coûts de conception et/ou production...
- l'objectif du projet : permettre à l'entreprise d'intégrer le plus efficacement possible l'innovation considérée. Selon les cas et les niveaux d'investissements technologiques correspondants, les projets pourront inclure l'une de ces deux composantes :
 - soit l'acquisition, ou la mise en fonctionnement d'un matériel au sein de l'entreprise
 - soit l'organisation d'un partenariat entre l'entreprise industrielle et le fournisseur de services ou de technologie ou un autre industriel détenteur.

Les projets devront déboucher sur un produit ou prototype illustrant bien le bénéfice de l'innovation ainsi intégrée.

Quels apports aux 5 entreprises sélectionnées ?-----

- accompagnement global par des experts du Réseau de chacun des projets sur l'ensemble de la mission : animation, conseil marketing, design et ingénierie, gestion de Propriété Intellectuelle, communication, exposition, déplacements divers.
- financement des dépenses liées à l'acquisition ou à l'implantation de la technologie dans la limite d'un montant de 10 000 € par projet, qui seront versés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Tous les autres coûts resteront à la charge de l'entreprise qui devra s'engager à les assumer avant de prétendre à toute aide du R3ilab.

Fonctionnement -----

Comité de pilotage et de sélection :

Les candidatures seront analysées par l'équipe du R3ilab, puis chaque entreprise candidate présentera son projet devant les membres d'un Comité de sélection composé de Nelly Rodi , Co-présidente du R3ILAB, Catherine Gorgé¹ , Présidente du Programme NEXT et des autres membres qualifiés.

¹ Catherine Gorgé est Secrétaire Générale du groupe Prodways, Directeur division luxe, design, art et architecture, après une carrière de Directions Opérationnelles chez SMCP, Paco Rabanne, Tara Jarmon, Suncoo.

L'évaluation des projets :

Elle se fera sur la base d'une grille d'analyse qui mesurera pour chaque projet :

- Bénéfice économique pour l'entreprise : apport de l'innovation vs l'existant (PRI, nouveaux clients, nouveaux usages etc.)
- Bénéfice non-économique pour l'entreprise : flexibilité, image, service....
- Potentiel industrie France : en quoi l'innovation envisagée est porteuse pour l'industrie française
- Faisabilité du projet à 12 mois : chances de réussir à implanter l'innovation dans l'entreprise d'ici fin 2017
- Fiabilité de l'entreprise : capacité (hommes, moyens, volonté) de mener à bien le projet
- Degré d'innovation et brevetabilité éventuelle : innovation protégeable ou déjà protégée par brevet
- Exemplarité du projet : pouvoir d'incitation auprès de l'industrie textile française
- Pertinence R3ilab : en quoi l'accompagnement du Réseau est-il nécessaire

Les 5 projets jugés les meilleurs seront retenus et accompagnés.

Calendrier-----

Date limite de remise des dossiers : 25 janvier 2017 | Dossier à retourner à contact@r3ilab.fr

Du 25 janvier au 15 février 2017 : analyse et évaluation puis sélection des partenariats

28 février : publication officielle de la liste des projets sélectionnés

Mars : constitution des équipes de projets avec designers/ingénieurs, experts ou autres professionnels qui seraient nécessaires à la bonne réalisation des projets → élaboration des cahiers des charges détaillés

Avril : validation ou amendement des cahiers des charges par le Comité de Pilotage

Mai : début des travaux de mise en place et de réalisation des prototypes

Décembre 2017 : livraison des produits ou prototypes réalisés

Début 2018 : présentation au public (salon, expositions à définir).

POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque projet proposé devra en quelques lignes clairement expliciter l'innovation visée, le type de produit ou de prototype qui sera mis au point avec la technologie intégrée et son financement. Ce produit ou prototype devra constituer un démonstrateur convaincant pour faire comprendre l'intérêt de l'innovation mise en action dans l'entreprise et plus largement dans l'industrie française.

Il devra également comporter un chiffrage précis des coûts envisagés et la répartition claire de ceux-ci entre chacun des partenaires et le Réseau, ainsi que les objectifs de rentabilisation de l'investissement productif envisagé.

Formulaire de candidature à remplir par l'entreprise porteuse du projet.

À retourner par mail à contact@r3ilab.fr avant le 25 janvier 2016

Raison sociale :

Nom du contact et fonction :

Adresse mail du contact :

Téléphone entreprises :

Téléphone mobile du contact :

Site internet de l'entreprise :

Activité de l'entreprise :

Description de ce qui est produit en France par l'entreprise :

Adresse du site de production France :

Chiffre d'affaires 2015 ou 2016 :

Présentation du projet :

Bénéfices recherchés par l'entreprise : expliquez en quoi l'intégration de cette innovation doit accroître votre compétitivité à court et plus long terme ? : coûts de production, services améliorés, organisation, etc. :

Bénéfices pour l'entreprise : calculs de coûts estimatifs et comparatifs avec les technologies ou processus existants :

Quel prototype ou produit innovant sera le résultat de l'innovation engagée et la et la démonstration de son intérêt :

Marché(s) visé(s) :

Calendrier d'implantation du projet :

En quoi cette expérimentation pourrait-elle être bénéfique à l'industrie française du textile-habillement :